Mes Chers Collègues,

Un deuil, aussi cruel qu'imprévu, vient de nouveau frapper tous les membres de la Chambre de Commerce de Tunis.

Il y a à peine dix mois, nous avions à déplorer la perte de M. Poublon, notre ex-Président ; aujourd'hui, c'est M. Auguste Homberger, qui a présidé notre compagnie pendant six années consécutives et à qui nous avions décerné le titre de Président honoraire qui vient, il y a quelques minutes, de rendre le dernier soupir.

La peine que je ressens de cette mort prématurée, ne me permet pas de faire un long éloge funèbre de notre regretté Président. Les services rendus par M. Homberger à la Colonie française, aux arts, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, sont innombrables.

Elu membre de la Chambre de Commerce de Tunis en l'année 1900, pour six ans, il fut de suite élevé aux fonctions de Président, fonctions qui lui furent maintenues pendant toute la durée de son mandat.

Très occupé par ses affaires personnelles, notre dévoué Président se retirait de notre Assemblée en 1906, malgré l'insistance de ses nombreux amis et collaborateurs qui ne purent obtenir qu'il se représentât aux suffrages des électeurs consulaires.

Le Gouvernement, reconnaissant les services rendus par M. Homberger, lui decerna la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur. Ce fut une récompense bien méritée et à laquelle applaudit toute la Colonie française.

Je vous prie, Messieurs, de vous joindre à moi pour adresser, au nom de la Chambre de Commerce de Tunis, à Madame Veuve Homberger et à toute sa famille, l'expression de nos sincères et douloureuses sympathies.

Que nos profonds regrets puissent être un adoucissement à leur douleur.

Je vous propose, Messieurs, de lever la séance en signe de deuil.

A l'unanimité, tous les membres présents déclarent partager les regrets occasionnés par le décès de M. Homberger et adressent l'expression de leurs condoléances attristées à toute la famille de leur ancien et regretté Président.

La séance est levée immédiatement.

Le Secrétaire : Goin.

Le Président : Bellot.

Bulletin de la Chambre de commerce de Tunis, séance du 18 janvier 1908

Discours prononcé par M. Bellot, Président de la Chambre de Commerce de Tunis, aux obsèques de M. Auguste Hombe ger, ex-Président et Président honoraire de cette Compagnie, le 14 Janvier 1908.

MESSIEURS,

Dans le deuil général qui frappe aujourd'hui la colonie, la Chambre de Commerce de Tunis prend une large part et tient à rendre un suprême hommage à celui qui présida à ses destinées pendant six annnées consécutives.

Auguste Homberger, né en Algérie en 1853, avait acquis dans la lutte incessante que soutient, dès son enfance, le colon né dans ce pays, une admirable vigueur physique et intellectuelle.

Il se livra de bonne heure aux opérations commerciales de grande envergure.

En 1881, chargé par le service de l'intendance d'approvisionner en vivre le corps expéditionnaire de Tunisie, il s'acquitta de cette lourde charge à la satisfaction générale et, les bons rapports qu'il entretint à cette occasion avec les autorités tunisiennes, le décidèrent un peu plus tard à se fixer dans ce pays.

Il y fut successivement commerçant, directeur de banque, agronome, faisant preuve dans ces diverses situations de rares facultés de créateur et s'attirant toutes les sympathies par une distinction et une affabilité proverbiales.

En 1900, les électeurs consulaires de Tunis, l'envoyèrent siéger à la Chambre de Commerce.

Dès son entrée dans notre Compagnie, il fut désigné comme Président et toujours réélu jusqu'à sa retraite volontaire.

Sa haute compétence en matière commerciale, sa claire intelligence, la justesse de ses vues, imposaient ce choix à ses collègues. En 1906, ses nombreuses affaires personnelles ne lui permettant plus de s'occuper activement des intérêts généraux du commerce, il se retira emportant les regrets de ses collègues qui le nommèrent Président honoraire à l'unanimité.

Parmi les travaux marquants qu'il accomplit pendant sa présidence effective, il convient de signaler :

La participation de l'industrie et du commerce tunisiens à l'Exposition de Paris en 1900.

L'établissement en Tunisie de la banque d'Algérie.

Le Congrès des chargeurs qui se tint à Marseille et à Paris et au cours duquel il donna à ses mandants des preuves précieuses de dévouement et d'abnégation.

A ces qualités de l'intelligence, Auguste Homberger joignait, à un haut degré, les qualités du cœur. Il aimait les siens sans limite et ne parlait jamais sans attendrissement de sa famille dont il était légitimement fier.

A sa veuve éplorée, compagne de ses luttes, à ses enfants inconsolables, la Chambre de Commerce apporte l'expression de sa douloureuse sympathie. Puissent les regrets unanimes causés par la disparition du chef vénéré de la famille, apporter un adoucissement à leur malheur. Au nom de tous vos anciens collègues qui garderont fidèlement votre souvenir, Auguste Homberger, je vous adresse le suprême adieu.

Bulletin de la Chambre de commerce de Tunis, séance du 18 janvier 1908